



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE
N° 2023/06/269

Services Techniques
LB/MG

OBJET : Arrêté de restriction du stationnement à compter du vendredi 30 juin 2023 à 18h00 jusqu'au samedi 1^{er} juillet 2023 à 23h00 à l'occasion du marché des producteurs sur l'avenue de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr à Saint-Cyr-l'École.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code pénal,

Vu l'organisation du marché des producteurs le 1^{er} juillet 2023.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation,

Considérant que pour permettre l'événement susvisé, il est nécessaire de réglementer le stationnement dans la voie précitée.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur l'avenue de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr à Saint-Cyr-l'École à l'occasion du marché des producteurs à compter du 30 juin 2023 à 18h00 jusqu'au 1^{er} juillet 2023 à 23h00.

Article 2 : La manifestation est encadrée par la Police Municipale.

Article 3 : Les dispositifs anti-stationnement sont mis en place par les Services Municipaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 27 JUIN 2023

Certifié exécutoire
par notification le :

27 JUIN 2023



Pour le Maire,

L'adjoint chargé de l'Urbanisme, de la Voirie et de l'Enfouissement des réseaux

Signé électroniquement par
Isidro DANTAS

Le 26 juin 2023